

# FIP

## France Alto 3

[www.altoinvest.fr](http://www.altoinvest.fr)



RÉDUCTION D'IMPÔT CUMULABLE AVEC  
CELLE DU FCPI ALTO INNOVATION 6

# 2007

Code ISIN : **FR0010502393**

FIP agréé par l'autorité des Marchés Financiers

# FIP

## France Alto 3

Le FIP (Fonds d'Investissement de Proximité) est un fonds commun de placement investi à hauteur de 60 % minimum dans des PME régionales françaises, pour la majorité non cotées, dont au moins 10 % dans des sociétés de moins de 5 ans. Le solde de 40 % – maximum – est composé de placements financiers librement alloués.



# 60%

## *dynamisme*

60% du fonds investis dans des PME de croissance dans tous les secteurs.  
Régions concernées : Ile de France, Bourgogne, Rhône Alpes.

### EXEMPLES DE SECTEURS D'INVESTISSEMENTS

► BIENS DE CONSOMMATION



► DISTRIBUTION SPÉCIALISÉE



► INDUSTRIE



► SERVICES AUX ENTREPRISES



► SERVICES AUX PERSONNES





40%

## diversification

40 % du fonds investi en placements financiers diversifiés, principalement en OPCVM.

- Actions
- Obligataires
- Autres (alternatif...)

### PRINCIPAUX PARTENAIRES OPCVM

► Carmignac



► Comgest



► DNCA



► La Financière de l'Échiquier



► Richelieu Finance



## Un double avantage fiscal\*

### Un avantage fiscal tangible dès la souscription

- Réduction d'impôt de 25 % du montant investi dans la limite d'un investissement de 24.000 € pour un couple soumis à imposition commune et de 12.000 € pour une personne seule (soit une réduction d'impôt maximale de 6.000 €).

- Sous réserve d'une durée de détention de 8 ans et demi.\*\*

### Un avantage fiscal à la sortie

- Exonération des revenus et des plus-values (hors prélèvements sociaux).
- Sous réserve d'une durée de détention de 8 ans et demi.\*\*

## Alto Invest, une équipe chevronnée

- Une équipe de gestion active sur le marché du capital-investissement depuis plus de 15 ans.
- Une réputation professionnelle établie.\*\*
- Une expertise reconnue.\*\*\*\*
- Des partenaires opérationnels de qualité.

\* Pour les personnes physiques fiscalisées en France

\*\* Sauf cas légaux (licenciement, décès, invalidité).

\*\*\* Alto Invest vice-préside la commission FCPR/FCPI de l'Association Française de la Gestion.

\*\*\*\* Pour plus d'information, voir palmarès FCPI/FIP Boursorama

## Pourquoi souscrire au FIP France Alto 3 ?

- ▶ Un placement dynamique et diversifié (dont 60% d'entreprises exerçant leur activité principalement dans les régions Ile-de-France, Bourgogne et Rhône Alpes), avec une part de risque.
- ▶ Une équipe d'investissement expérimentée.
- ▶ Une économie d'impôt attractive sous réserve d'une durée de détention de 8 ans et demi.\*

## Les conditions du FIP France Alto 3

- ▶ **Période de souscription** : Jusqu'au 31 décembre 2007 pour bénéficier de la réduction d'impôt au titre des revenus 2007.
- ▶ **Valeur de la part** : 100 €.
- ▶ **Valorisation** : Semestrielle.
- ▶ **Rachat** : Pas de rachat par le fonds avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, sauf cas légaux (licenciement, invalidité, décès).
- ▶ **Durée de placement** : 9 ans.\*
- ▶ **Droits de sortie** : 0% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (5%TTC du montant racheté avant).
- ▶ **Dépositaire** : Société Générale.

### Avertissement

▶ L'Autorité des marchés financiers appelle l'attention des souscripteurs sur les risques qui s'attachent aux FIP (fonds d'investissement de proximité). Lors de votre investissement, vous devez tenir compte des éléments suivants :

• Le fonds va investir au moins 60 % des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional, dont au moins 10 % dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40 % restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci étant défini dans la notice du FIP).

• Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 10 % et 60 % précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de 2 exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins 5 ans.

Cependant la durée optimale du placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du fonds dans des sociétés régionales souvent de petites tailles dont le délai de maturation est en général plus important.

• Votre argent va donc être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur de vos parts sera déterminée par la société de gestion dont la méthodologie décrite dans le règlement du fonds, sous le contrôle du dépositaire et du commissaire aux comptes du fonds. Le calcul de cette valeur est délicat.

• La performance du fonds dépendra du succès des projets de ces sociétés régionales. Ces projets étant risqués, vous devez être conscients des risques élevés de votre investissement. En contrepartie des possibilités de gain associées à ces investissements dans des sociétés régionales et de l'avantage fiscal, vous devez prendre en compte le risque de pouvoir perdre de l'argent.

• Le rachat de vos parts par le fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs ; elle peut donc ne pas être immédiate ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative précédant votre demande de rachat. En cas de cession de vos parts à un autre souscripteur, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

### les frais du fonds comprennent :

CATÉGORIE	% MAXIMUM	BASE DE CALCUL	PERIODICITÉ	PLANCHER
Droits d'entrée	5 % TTC	Prix de revient des parts A	Ponctuelle à la souscription	
Commission de gestion	3,3 % TTC	Actif Net	Annuelle	
Frais du dépositaire, Commission de gestion administrative et comptable, Honoraires du Commissaire aux comptes, Frais d'impression et d'envoi de documents d'information	0,2 % TTC + 60 000 Euros TTC	Actif Net	Annuelle	60 000 Euros TTC
Frais liés aux investissements	Moins de 1 % TTC	Actif Net	Annuelle	
Frais de constitution		Prix de revient des parts A	Ponctuelle à l'émission	

### La situation des FIP précédents gérés par Alto Invest relative au quota d'investissements éligibles est la suivante :

DÉNOMINATION	DATE DE CRÉATION	POURCENTAGE DE L'ACTIF ÉLIGIBLE À LA DATE DU 31 MAI 2007	DATE À LAQUELLE L'ACTIF DOIT COMPRENDRE AU MOINS 60 % DE TITRES ÉLIGIBLES
FIP France Alto	2004	32%	31 décembre 2007
FIP France Alto 2	2006	9%	31 décembre 2008



\* Sauf cas légaux (licenciement, décès, invalidité)

Pour tout renseignement

01 39 54 35 67

contact@altoinvest.fr

6 avenue Charles de Gaulle  
Hall B

78150 Le Chesnay - France

www.altoinvest.fr

N° d'Agrément AMF : GP 01-39